

CONSERVATOIRE



N° 5 du 4 décembre 2017
Publié le 7 décembre 2017

Recueil des Actes Administratifs



Ordre du jour

Comité syndical du 4 décembre 2017

Séance de 15 heures



Approbation du procès-verbal de séance du 4 juillet 2017

Rapport n° R-2017-19 - Décision modificative n° 1

Rapport R-2017-20 - Demande de subvention 2018 au titre du dispositif instrumentarium de la Région

Rapport R-2017-21 – Autorisation d’engagement des dépenses d’investissement pour le BP 2018

Rapport n° R-2017-22 – Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel RIFSEEP

Rapport n° R-2017-23 – Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Direction régionale des affaires culturelles au titre de l’année 2018

Rapport n° R-2017-24 – Programmation artistique 2017 – 2018

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 4 décembre 2017 à 15 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 21 novembre 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes agglomération, délégué à la
Madame Isabelle MORINEAUD, Conseillère départementale
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Conseillère départementale

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général ;
Madame Christine JOLY, directrice administrative ;
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint ;
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA ;
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental.

Etaient absents excusés :

Madame Colthilde BERKI, Conseillère départementale
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de Provence Alpes agglomération.
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon agglomération



Procès-verbal Comité syndical du 4 juillet 2017 à 10 heures 30



Le mardi 4 juillet 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire à 10 heures 30 sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président Provence Alpes agglomération délégué à la Culture, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de Provence Alpes agglomération
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, Directrice administrative
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint de la DLVA
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint

Etaient absents excusés :

Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-Président de Durance Luberon Verdon agglomération délégué à la Culture
Madame Sophie BALASSE, Vice-Présidente du Conseil départemental déléguée à la Culture

Ordre du jour

Points soumis à l'approbation

Approbation du procès-verbal du 23 mai 2017
Modification des droits d'inscriptions pour l'année scolaire 2017-2018
Adaptation du tableau des cadres d'emploi du conservatoire
Remboursement des frais de déplacements
Prolongation du dispositif de résorption de l'emploi précaire
Contrat de ville Provence Alpes agglomération – orchestre de quartier année 2

Point pour information

Entretien des locaux de Digne-les-Bains



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10 heures 30

Approbation du procès-verbal du 23 mai 2017

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du comité.

Adopté à l'unanimité

Modification des droits d'inscriptions pour l'année scolaire 2017-2018

Deux compléments d'information sont proposés à la tarification :

- Exonération de majoration des cycles 2 et 3 pour les cours collectifs ;
- Exonération de majoration adulte pour les étudiants de + de 18 ans.

Ces modifications à la tarification sont soumises à l'approbation.

Adopté à l'unanimité

Adaptation du tableau des cadres d'emplois

Le tableau des cadres d'emplois est proposé avec les modifications suivantes :

- 6 créations de postes
- 6 suppressions de postes

Pour l'enseignement, ces modifications concernent les disciplines de contrebasse, danse traditionnelle et danse jazz. Pour la filière administrative, il s'agit des transformations d'un poste de rédacteur et d'un poste d'adjoint administratif.

Adopté à l'unanimité

Remboursement des frais de déplacements

Une modification de la procédure de remboursement des frais de déplacement est proposée. Dans certains de cas, lorsque le point de départ ou d'arrivée diffère de la résidence administrative, le conservatoire rembourse des frais kilométriques qui n'ont pas été engagés par l'agent. Il est proposé de retenir la résidence familiale lorsque le nombre de kilomètres est inférieur à celui de la résidence administrative.

Adopté à l'unanimité

Prolongation du dispositif de résorption de l'emploi précaire

Une enseignante remplit les conditions d'éligibilité à ce dispositif. Il est proposé d'intégrer cet agent dans le programme pluriannuel de résorption de l'emploi précaire.

L'intégration est conditionnée à la réussite de la sélection professionnelle mise en place par le centre départemental de gestion.

Le dispositif de résorption de l'emploi précaire pour cet agent est soumis à l'approbation du comité syndical.

Adopté à l'unanimité

Contrat de ville Provence Alpes agglomération – orchestre de quartier année 2

Pour la 2^{ème} année, le conservatoire met en œuvre l'orchestre de quartier du Pigeonnier dans le cadre du contrat de ville de la P2A. Le coût financier s'élève à 17 531 €. Le plan de financement fait intervenir l'Etat, la P2A, le Conseil régional et une part d'autofinancement. L'opération est soumise à l'avis du comité syndical.

Adopté à l'unanimité

Entretien des locaux de l'antenne de Digne-les-Bains

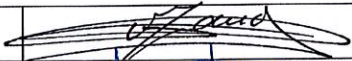
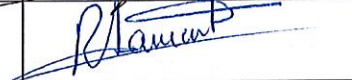
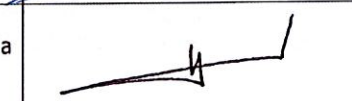
Le comité est informé de la démission de l'adjoint technique titulaire chargé de l'entretien des locaux de Digne-les-Bains à compter du 1^{er} septembre 2017. Les conclusions de l'audit validées par les 4 présidents des collectivités, membres statutaires, stipulent que l'entretien des locaux d'ici 2020 devra être prise en charge par les agglos.

La question est donc posée aux représentants de la P2A.

Claude FIAERT indique que cette question sera évoquée au niveau de l'agglomération et qu'elle pourrait trouver une solution en fin d'année scolaire.

Il est indiqué qu'une société de nettoyage a été sollicitée avec un contrat se terminant en juillet 2018.

La séance est clôturée à 12 heures.

Brigitte REYNAUD, Présidente	
Robert LAURENTI, 1 ^{er} Vice-Président Représentant DLVA	
Claude FIAERT, 2 ^{ème} Vice-Président Vice-Président en charge de la culture pour la Communauté d'agglomération Provence Alpes	
Stéphanie COLOMERO, Conseillère départementale	EXCUSEE
Sylvie AILLAUD, représentante Communauté d'agglomération Provence Alpes	EXCUSEE
Alberte VALLEE, Conseillère départementale	EXCUSEE

Délibération n° D-2017- 19

OBJET : **Décision Modificative n° 1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération n° 2017-05 du 13 mars 2017 relative à l'adoption du Budget Primitif 2017 ;

Vu l'avis favorable de Madame la Payeuse départementale,

Exposé des motifs –

Afin de rectifier des imputations budgétaires erronées en recettes d'investissement sur exercices antérieurs, il y a lieu d'ouvrir des crédits en dépenses d'investissement pour 27 961.24 € au compte 1322 et en contrepartie d'ouvrir des crédits en recettes d'investissement pour le même montant au compte 1312.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de 118 836.02 €.

Afin d'annuler deux titres relatifs à deux cotisations, il est nécessaire d'ouvrir des crédits à hauteur de 177 € en dépenses de fonctionnement au compte 673 et d'augmenter de 177 € les recettes de fonctionnement au compte 7062.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 2 565 380.32 €.

DECIDE –

D'approuver les rectifications aux comptes suivants telles que décrites dans la décision modificative ci-jointe :

- compte 1312 + 27 961.24 (en recettes d'investissement)
- compte 1322 + 27 961.24 € (en dépenses d'investissement)
- compte 673 + 177.00 € (en dépenses de fonctionnement)
- compte 7062 + 177.00 € (en recettes de fonctionnement)

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 118 836.02 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 2 565 380.32 €.

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Fait à Digne-les-Bains, le 4 décembre 2017.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

DM1 2017

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2017	DM 1
	Excédent d'investissement reporté	42 708,16	42 708,16
13	Subventions d'investissements reçues		
1312	Conseil régional PACA	0,00	27 961,24
1313	DEPARTEMENT	8 850,00	8 850,00
131581	Communauté d'agglomération Alpes Provence	3 290,27	3 290,27
131582	Communauté Agglomération DLVA	3 684,73	3 684,73
1322	Région	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		
10222	FCTVA	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
192	Plus ou moins value sur cession d'immobilisation	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00
2183	Matériels de bureau et informatique	0,00	0,00
2184	Mobilier		
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00
2805	Amortissement concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	0,00	0,00
28181	Amortissement installations générales, agencements aménagements div.	779,44	779,44
28183	Amortissement matériel de bureau et matériel informatique	6 202,20	6 202,20
28184	Amortissement mobilier	3 008,23	3 008,23
28188	Amortissement des immobilisations corporelles	22 351,75	22 351,75
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	90 874,78	118 836,02
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2017	DM 1
20	Immobilisations incorporelles (sauf op. et 204)		
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels	1 500,00	1 500,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		
2181	Installations générales, agencements aménagements divers	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00	15 000,00
2184	Mobilier	9 300,00	9 300,00
2188	Autres immobilisations corporelles	49 675,12	49 675,12
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		
23	Immobilisation en cours (hors opération)		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections reprise sur autofinancement antérieur		
1322	Conseil régional PACA	0,00	27 961,24
13912	Amortissement subvention Région PACA	3 796,14	3 796,14
13913	Amortissement des immobilisations - Département	6 907,96	6 907,96
139158	Amortissements des immobilisations DLVA et CCABV	4 695,56	4 695,56
192	Plus ou moins value sur cession immobilisation	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	90 874,78	118 836,02

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	BP 2017	DM 1
60611 EAU et ASSAINISSEMENT	1 000,70	1 000,70
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	40 660,97	40 660,97
60623 ALIMENTATION	1 200,00	1 200,00
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	3 000,00	3 000,00
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	16 000,00	16 000,00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 500,00	3 500,00
6065 LIVRES, DISQUES, CASSETTES	200,00	200,00
611 Contrats prestations services avec ent.	1 000,00	1 000,00
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	200,00	200,00
6135 LOCATIONS MOBILIERES	4 500,00	4 500,00
61558 AUTRES BIENS MOBILIERES	5 500,00	5 500,00
6156 MAINTENANCE	6 300,00	6 300,00
616 PRIMES d'ASSURANCES	6 000,00	6 000,00
6182 DOC GENERALE ET TECHNIQUE	150,00	150,00
6184 VERSEMENT ORGANISMES DE FORMATION	2 600,00	2 600,00
6185 FRAIS DE COLLOQUES ET DE SEMINAIRES	12 000,00	12 000,00
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	1 000,00	1 000,00
6225 Indemnités au comptable/régisseurs	1 200,00	1 200,00
6226 HONORAIRES (factures programmation artistique)	50 100,03	50 100,03
6228 DIVERS (Jurys examens)	7 000,00	7 000,00
6231 Annonces insertions	2 000,00	2 000,00
6238 DIVERS	800,00	800,00
6241 TRANSPORTS DE BIENS (instruments lourds)	800,00	800,00
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS (cars pour élèves)	1 000,00	1 000,00
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	79 000,00	79 000,00
6257 RECEPTIONS (factures repas)	1 000,00	1 000,00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	16 000,00	16 000,00
627 - SERVICES BANCAIRES	150,00	150,00
637 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES	2 000,00	2 000,00
Sous-total des charges à caractère général	265 861,70	265 861,70
012 - CHARGES DE PERSONNEL		
6218 PERSONNEL EXTERIEUR	80 000,00	80 000,00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	7 500,00	7 500,00
6332 COTISATIONS VERSEES au F.N.A.L.	7 000,00	7 000,00
6336 COTISATIONS CNFPT et CDG	35 000,00	35 000,00
64111 - REMUNERATION PRINCIPALE	1 135 000,00	1 135 000,00
64112 - NBI sup familial Indemn. Résidence...	17 500,00	17 500,00
64118 - AUTRES INDEMNITES titulaires	130 000,00	130 000,00
64131 REMUNERATIONS (non titulaire)	130 000,00	130 000,00
64138 - Autres indemnités	18 000,00	18 000,00

6451 COTISATION à l'U.R.S.S.A.F.	243 000,00	243 000,00
6453 COTISATION CAISSES DE RETRAITE	380 000,00	380 000,00
6454 COTISATION A.S.S.E.D.I.C.	10 000,00	10 000,00
6455 COTISATION pour ASSURANCE PERSONNEL	38 000,00	38 000,00
6456 VERSEMENT au F.N.C. supp familial	8 000,00	8 000,00
6474 VERSEMENTS AUX autres œuvres sociales	12 000,00	12 000,00
6475 MEDECINE DU TRAVAIL	5 000,00	5 000,00
6478 - Autres charges sociales diverses	1 500,00	1 500,00
6488 - Autres charges	7 000,00	7 000,00
Sous-total des charges de personnel	2 264 500,00	2 264 500,00
658 - Charges diverses de gestion courante	2 500,00	2 500,00
673 Titres annulés exercices antérieurs	0,00	177,00
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations	32 341,62	32 341,62
TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 565 203,32	2 565 861,32

	BP	DM1
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
002- Excédent de fonctionnement	260 628,66	260 628,66
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses		
7062 - Redevances et droits des services (régie)	230 000,00	230 177,00
70848 - Mise à disposition de personnel facturé	0,00	0,00
70878 - Participations d'autres redevables	0,00	0,00
73 - Impôts et taxes		
74 - Dotations, subventions et participations		
747182 - Participation Etat - DRAC	110 000,00	110 000,00
747181- Autres ou DRAC sur opération ponctuelle	0,00	0,00
7473 - Conseil Départemental 04	561 150,00	561 150,00
747581 - CAPA	654 762,74	654 762,74
747582 - DLVA	733 262,26	733 262,26
75 - Autres produits de gestion courante		
76 - Produits financiers		
77 - Produits exceptionnels		
7788 - Autres produits exceptionnels divers	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
777- quote-part subv. Investis. transférées	15 399,66	15 399,66
776 - Différence sur réalisation (négatives)	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 565 203,32	2 565 380,32

Délibération n° D-2017- 20

OBJET : **Demande de subvention 2018 au titre du dispositif instrumentarium de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

Le programme prévisionnel d'acquisition d'instruments pour 2018 s'élève à 34 822,42 € hors taxes dont le détail est récapitulé en annexe.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil régional à hauteur de 60 % du montant de l'investissement hors taxes soit 20 893,45 €.

DECIDE –

D'approuver la demande de subvention au titre du dispositif instrumentarium du Conseil régional pour un montant de 20 893,45 € hors taxes représentant 60 % du montant global hors taxes du prévisionnel d'acquisition d'un montant de 34 822,42 € ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Fait à Digne-les-Bains, le 4 décembre 2017.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

Programme d'acquisition d'instruments pour l'exercice 2018

Demande de subvention au titre du dispositif INSTRUMENTARIUM

Instrument	Quantité	Montant total HT	Montant Total TTC	
Piano numérique	2	1 783,33	2 140,00	
Pied	2	225,00	270,00	
Piano droit	1	7 875,00	9 450,00	
Euphonium	1	1 295,83	1 555,00	
Tuba basse	1	2 491,67	2 990,00	
Basson petite main	1	3 316,67	3 980,00	
Basson adulte	1	4 416,67	5 300,00	
Contrebasse, archet, housse	2	4 450,33	5 340,40	
Batterie compact transportable	1	885,00	1 062,00	
Matériel pour le brass-band	1	405,84	487,00	
Cymbales symphoniques	4	750,00	900,00	
Timbale + housse	1	2 133,75	2 560,50	
Temples blocks	1	4 368,33	398,00	
Glockenspiel	1		1 990,00	
Batterie électronique -	1		349,00	
Tabouret de batteur	1		33,00	
Rack transport pupitres	2		776,00	
Pupitre chef d'orchestre	1		321,00	
Pupitre 4801 Manhasset symphony	25		1 375,00	
Valise transport percussions	2		425,00	510,00
			34 822,42	41 786,90

Délibération n° D-2017- 21

OBJET : **Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement**
(dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2017)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 37 – modifiant l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu l'avis favorable de Madame la Payeuse départementale ;

Exposé des motifs –

Il est rappelé les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales autorisant l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite de ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le montant des dépenses d'investissement inscrites au Budget 2017 (BP et DM1) est de **118 836.02 €**.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au comité syndical de faire application de cet article à hauteur maximale de 29 709 €, soit 25 % de 118 836.02 €.

Les dépenses concernées sont des acquisitions d'instruments et matériels de musique pour un montant de **11 606,50 €** dont la liste est jointe en annexe.

Le total de 11 606,50 € est inférieur au plafond autorisé de 29 709 €.

Le montant de 11 606,50 € sera inscrit au Budget primitif 2018 lors de son adoption.

DECIDE –

D'approuver les propositions de Madame la Présidente dans les conditions exposées ci-dessus ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2017.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Fait à Digne-les-Bains, le 4 décembre 2017.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

Acquisitions d'instruments à réaliser en janvier 2018

	Quantité	Prix unitaire TTC	Montant Total TTC
Euphonium sib	1	1 555,00 €	1 555,00 €
Tuba basse	1	2 990,00 €	2 990,00 €
Cymbales symphoniques	4	225,00 €	900,00 €
Timbale et housse	1	2 560,50 €	2 560,50 €
Temples blocks	1	398,00 €	398,00 €
Glockenspiel	1	1 990,00 €	1 990,00 €
Batterie électronique	1	349,00 €	349,00 €
Tabouret de batteur	1	33,00 €	33,00 €
Valise transport percussions	2	255,00 €	510,00 €
Pupitre chez Bergerault	1	321,00 €	321,00 €
			11 606,50 €

Délibération n° D-2017- 22

OBJET : Actualisation du régime indemnitaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu le décret n° 2014-516 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu les décrets n° 2017-1399 et n° 2017-1401 du 27/09/2017 relatifs à la refonte des grilles indiciaires pour la catégorie A de la filière artistique rétroactivement au 1/01/2017 ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des attachés d'administrations de l'Etat relevant du ministre de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 pris pour l'application au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime

indemnitaires tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la circulaire NOR : R DFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la circulaire préfectorale du 18 avril 2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité technique du 4 décembre 2017 ;

Exposé des motifs –

Un nouveau régime indemnitaire est créé tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique d'Etat. Il est donc nécessaire de transposer ce nouveau régime au personnel non enseignant concerné. Il est proposé de mettre en place l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise qui se substituera aux différentes indemnités versées aux personnels administratifs et techniques.

Les indemnités servies au personnel enseignant sont exclues de ce nouveau dispositif.

La refonte des grilles indiciaires des professeurs d'enseignement artistique modifie les montants de l'indemnité horaire d'enseignement de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2017. La fiche 4 du régime indemnitaire est mise à jours concernant les montants annuels de l'IHE des professeurs.

Le guide du régime indemnitaire, joint en annexe, a été actualisé en fonction de ces éléments.

DECIDE –

D'approuver la mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise dont les modalités sont détaillées dans la fiche n° 1 ci-jointe ;

D'approuver les modifications des montants de l'indemnité horaire d'enseignement pour la catégorie A de la filière culturelle artistique ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017 du Syndicat mixte de gestion

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Fait à Digne-les-Bains, le 4 décembre 2017.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

Délibération n° D-2017- 23

OBJET : Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Direction régionale des affaires culturelles au titre de l'année 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu l'arrêté ministériel du 25 août 2016 portant renouvellement de classement du CRD « Olivier Messiaen » ;

Exposé des motifs –

Il est proposé de déposer un dossier de demande subvention auprès des services de la DRAC au titre de l'exercice 2018 regroupant un programme d'actions se déroulant sur l'année scolaire 2017 – 2018.

Ces actions s'inscrivent dans le respect des quatre volets du cahier des charges du Ministère de la culture.

Pour l'année 2017, le montant de l'engagement financier de l'Etat a été de 110 000 €.

DECIDE –

D'approuver la demande de subvention pour l'année 2018 d'un montant minimum à celui octroyé en 2017 (110 000 €) ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Fait à Digne-les-Bains, le 4 décembre 2017.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

Délibération n° D-2017- 24

OBJET : Programmation artistique 2017 – 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération n° 2012-06 du 4 juillet 2012 déterminant le montant annuel maximum de la programmation artistique à 1,7 % du budget de fonctionnement de l'année.

Exposé des motifs –

La section de fonctionnement du BP 2017 a été votée à 2 565 230 €. Sur cette base, le montant annuel maximum de la programmation 2017 – 2018 est arrêté à 43 608 €. Le prévisionnel de la programmation, joint en annexe, s'élève à 42 321 €.

DECIDE –

D'approuver la programmation artistique 2017 – 2018 pour un montant estimé à 42 321 € tel qu'il est indiqué dans l'annexe jointe ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Fait à Digne-les-Bains, le 4 décembre 2017.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.

Prévisionnel de la programmation artistique 2017 – 2018

Jumelage - Manosque - Allemagne Ensemble cordes	30/09/17	Manosque	Logistique matériel	0
			Divers	0
Partenariat avec "l'osons jazz"	Année	Lurs	Rémunérations et frais de déplacements	1 700
			concert Villegas	460
Master class Fanny Azzuro	13/10/17	Digne CCRC	Rémunération artiste	900
Master class piano	20/10/17	Gréoux les B.	Rémunération Bruno RIGUTTO	600
Master class Quatre vents	27/01/18	Digne CCRC	Rémunération 4 artistes	1 500
Rencontres départementales Vents & Cordes	28/01 et 10/02	MANOSQUE Osco manosco	Logistique	500
			Transport matériel et déplacements	600
			Location salle	1 000
			Via sécurité	350
Week-end blues the Two	A définir	Digne CCRC	Rémunération artistes	1 000
Concerts 4 clavecins & solistes	14 et 17/02/2018	Digne les Bains et Ste- Tulle	Rémunération Concert 1	600
			frais de déplacements et régisseur	500
			Rémunération Concert 2	600
Ateliers annuels	Sur l'année	Manosque et Digne les Bains	Culture chorégraphique	592
			Formation musicale danseurs	591
			Accompagnements instrumentaux danseurs	1 600
			Danse & théâtre, ensembles instrumentaux	738
			Frais de déplacement	400
Cors D Lus - Amine Soufari	24/03/18	Digne CCRC	Rémunération	1 000
Médiathèque	Sur l'année	DIGNE	Frais de déplacement	100
Week-end musical	6, 7, 8 avril 2018	Manosque JLBleu	Master class Queen concerto	0
			Stage Julien Lestel	1 500
			Master class Syrto	4 000
			Frais de déplacements et régisseur	350
Master class & concert Flûte baroque	13/04/18	Auditorium Manosque	Master class	800
			Frais de déplacement	100
			Concert	1 000
Rencontres départementales	26/05 25/03	Les Méés Oraison	Flûte, guitare, cuivres, clarinette - stage	2 000
			Frais de déplacement	600
Concerts des professeurs	A déterminer	A déterminer	Rémunérations	2 000
			Logistique	
			Frais de déplacement	500
Brass band			stage saxophonistes	600
			Frais de déplacement et vidéo	1 900
Master classe & concert Dominique Ferran	8-9-11 mai 2018	Manosque auditorium	Rémunération Master classe + concert clavicorde	1 000
			Frais de déplacement et régisseur	250
			Rémunération Concert 2 clavecins 18h30	1 000
Portes ouvertes	01/06/18	2 antennes	Frais de déplacement et régisseur	690
			Partenariat MJC Manosque	400
Spectacle Musique & danse autour de Julien Lestel	02-juin	Manosque Jean Le Bleu	Via sécurité	350
			Régisseur	200
			Frais de déplacements + car + costumes	2 150
Rencontres chorales en partenariat avec l'EN "Brésil"	04-juin	Manosque Jean Le Bleu	Via sécurité	350
			Régisseur	150
Spectacle de fin d'année Amine Soufari	mai - juin 2018	Digne-les- Bains	Rémunérations artiste et régisseur	4 900
			Droit d'entrée 2€ X 400	
			Frais de déplacement	200
TOTAL				42 321

